



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

**Cérémonie pour la 70^{ème} anniversaire
de la Convention européenne des droits de l'homme**

Discours de Robert Spano

Athènes, 4 novembre 2020

Madame la Présidente de la République hellénique,
Madame la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe,
Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire,
Madame la Commissaire aux droits de l'homme,

La Convention européenne des droits de l'homme a soixante-dix ans. C'est une joie pour moi de célébrer cet anniversaire avec les plus hautes autorités du Conseil de l'Europe.

Madame la Présidente de la République,

Quel magnifique symbole que ce soit la ville dont le nom est associé, pour l'éternité, à l'idée de démocratie qui nous accueille en cette circonstance exceptionnelle.

Nous ne pouvons oublier qu'ici fut inventée la forme moderne de l'État, et que Périclès rappela que la liberté était la règle dans le gouvernement de la République et dans les relations entre les hommes. La liberté, cette valeur que l'on retrouve tout au long des principales dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. D'abord, dans son préambule qui réaffirme que les libertés fondamentales sont les assises mêmes de la démocratie, de la justice et de la paix dans le monde. Puis, dans plusieurs de ses dispositions les plus importantes. Qu'il s'agisse de la liberté physique, ou de toutes les libertés de l'esprit. Ces libertés dont nous savons à quel point elles sont indispensables dans une démocratie.

On ne peut qu'être impressionné par l'énergie et l'imagination dont firent preuve quelques visionnaires, il y a plus de soixante-dix ans, pour que naisse la Convention européenne des droits de l'homme. Ils le firent sur les décombres de la seconde guerre mondiale, du nazisme et du totalitarisme.

Ces hommes avaient un attachement à des valeurs communes telles que la démocratie, l'État de droit et la prééminence du droit. Tout ce qui avait été bafoué pendant le second conflit mondial. Ils avaient la ferme conviction qu'un texte international, assorti d'un mécanisme de contrôle efficace, était indispensable si on ne voulait pas revivre les tragédies qui avaient ensanglanté l'Europe et le monde.

La Convention donne compétence à la Cour que j'ai l'honneur de présider pour veiller au respect par les quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe des droits qu'elle garantit. C'est notre responsabilité.

Mais la Cour, et je m'en réjouis, n'a pas le monopole de la Convention. Au fil des ans, la Convention européenne des droits de l'homme est devenue notre langue commune, à nous européens, un texte qui nous rapproche et qui appartient à chacun d'entre nous. Chaque jour, elle est invoquée et appliquée dans les tribunaux de nos États membres. Elle est le contraire d'un texte figé. Nous l'interprétons à la lumière des conditions de vie actuelles, comme un instrument vivant. C'est sans doute ce qui explique sa modernité et sa pérennité. Ainsi que l'influence de notre jurisprudence et son rayonnement en Europe et dans le monde entier.

Nos arrêts touchent les droits matériels comme les garanties procédurales. Ils ont contribué à diminuer les violations les plus graves des droits de l'homme, mais aussi à harmoniser les systèmes nationaux de protection. Appliquant la Convention, la Cour a renforcé les libertés politiques, l'équité des procès, les libertés de la personne physique, le droit de propriété. Les droits des plus vulnérables sont protégés : les accusés, les détenus, les malades mentaux, les demandeurs d'asile, les étrangers, les enfants, les minorités.... Les discriminations sont prohibées.

Ladies and gentlemen,

The European Convention on Human Rights is more than just a legal treaty; it is also a symbol in the form of a constellation of rights that aim to give life to the inherent value of every person and human dignity. It symbolises an essential part of European legal culture. It represents the finest achievement of the Council of Europe and a landmark in the development of the status of the individual in international law. It has also contributed to peace and stability over our continent. What is absolutely clear is that this constellation of rights and fundamental freedoms has seldom if ever been as important as now, at this very moment.

In this regard it is important to recall that the European Convention is your achievement too, the achievement of the States Parties, because you are integrated into a system of collective enforcement of human rights. Together, we share the responsibility for ensuring its continued effectiveness.

Indeed, the overarching theme of the decade-long Convention reform process has been that of shared responsibility. Shared responsibility is a term used to describe the link between the role of the European Court of Human Rights and the States Parties. This link is vital and the Court is committed to ensuring continuous dialogue with its partners.

Madame President of the Republic of Greece.

I think it is safe to say that none of us will ever forget the year 2020, mostly due to the unprecedented circumstances we are faced with because of the pandemic, but also for other reasons. However, this year has been very important for the Convention system, culminating in today's celebration of the 70 years since the European Convention on Human Rights was signed in Rome on 4 November 1950.

Yet, let's be very clear, we live in uncertain times. We face dire challenges to the rule of law, human rights and to judicial independence. I therefore use this opportunity to state the following in no uncertain terms: Shared responsibility and its underlying principle, subsidiarity, is not realistic without strong, independent and impartial domestic courts which function within a national system that is governed by the rule of law. It is the duty, the responsibility, of every Member State of the Council of Europe to secure this primordial structural feature of the Convention system. Be sure, the Strasbourg Court's fundamental role has been and will continue to be enforce robustly the rule of law which is inherent in all the Articles of the Convention.

Madame President, ladies and gentlemen,

We should never forget that human rights protections for all Europeans are our collective concern, not limited by borders or other parochial inhibitions. Allow me to conclude by recalling the words of the Preamble to the European Convention on Human Rights where it is stated, and I quote, that the "governments of European countries which are like-minded and have a common heritage of political traditions, ideals, freedom and the rule of law", resolve to take the first steps for the "collective enforcement" of certain human rights.

Now 70 years later, it is our duty, our common responsibility, the current generation of guardians of the Council of Europe and the European Convention on Human Rights, to honour this commitment and make every effort, with determination and resolve, to ensure that the rights and freedoms provided for by the Convention continue to be secured to all persons.

Thank you very much for your attention.